



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

La voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

COMMUNIQUE DE

FR

PRESSE

14 janvier 2010

For immediate release

DIRECTIVE RETARDS DE PAIEMENT:

Bon début dans la lutte contre les retards de paiement dans les marchés publics, disent les PME de la construction en Europe

Bruxelles, 14 janvier 2010

Des conditions plus strictes pour les paiements effectués par les pouvoirs publics, des délais de paiement obligatoires de 60 jours maximum dans les relations entre entreprises – sauf indication contraire – et le paiement automatique des intérêts. Tels sont les éléments essentiels que la European Builders Confederation (EBC) – la voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe – apprécie dans le nouveau projet d'avis présenté par l'eurodéputé De Angelis à la commission Industrie du Parlement européen (PE) sur la refonte de la directive retards de paiement.

Andrea Marconi, Président d'EBC avertit: « **Il est fondamental de ne pas oublier qu'en période de crise, les flux de trésorerie sont les premiers à être perturbés, ce qui peut causer de graves problèmes financiers. Les retards de paiement ont toujours affectés les PME mais ces derniers se dégradent de plus en plus, entraînant des risques de faillite et de liquidation même pour les entreprises viables. Nous apprécions donc la refonte de cette directive et invitons l'UE à s'attaquer avec énergie aux retards de paiement, comme le fait le projet d'avis de ce jour.** »

Les administrations publiques doivent avoir moins de pouvoir de dérogation pour le paiement des marchés publics. EBC approuve par conséquent l'introduction d'une période maximale de 30 jours pour que les autorités publiques acceptent les procédures de vérification. En effet, EBC rappelle que les autorités publiques font parties des plus mauvais payeurs de l'Europe et qu'ils jouissent d'un pouvoir de négociation sans égal face aux PME, alors qu'ils devraient se montrer exemplaires dans les procédures de paiement.

EBC incite le Parlement européen à poursuivre cette approche positive et à résister à la forte opposition des gouvernements locaux et nationaux face à toute mesure qui imposerait des délais de paiement maximum dans les marchés publics.

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population

occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.

Information à la presse:

Pour toute question, veuillez contacter Riccardo Viaggi, Secrétaire Général d'EBC

Riccardo.viaggi@eubuilders.org

02 280 1650

E.B.C - la voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 514.23.23 Fax: +32(0)2 514.00.15

secretariat@eubuilders.org

www.eubuilders.org